

UNIQUE PUBLICATION

Assemblées générales ordinaire – Invitations et décisions

TrustStone real estate SICAV (la «SICAV»)

Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit suisse relevant du type « fonds immobiliers » destinée exclusivement à des investisseurs qualifiés.

Siège social : Promenade de Castellane 4, 1110 Morges

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

le 16 juillet 2026 à 11h00

Il est demandé aux actionnaires d'être présent au moins 10 minutes avant le début de la séance à Morges, à l'hôtel Mont Blanc, Quai du Mont-Blanc, 1110 Morges

ORDRE DU JOUR

I. Ouverture de la séance par le Président :

1. Désignation de la Secrétaire de séance

Le Président nomme la Secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juillet 2025

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juillet 2025.

3. Présentation du gestionnaire ainsi que durapport annuel et des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 mars 2026 ainsi que le rapport de la société d'audit.

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2026.

4. Affectation du résultat

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'attribuer le bénéfice comme suit :

- Dividende de CHF 1.60 par action

5. Décharge au Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres pour l'exercice clos au 31 mars 2026.

6. Élections

6.1. Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de réélire, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2027 l'administrateur existant Monsieur Michel Dominici.

Les deux membres actuels du conseil d'administration, soit Monsieur Jean-Yves Rebord et Monsieur Edouard Dubuis ne se représentent plus aux réélections à la demande de l'actionnaire entrepreneur.

Le Conseil d'administration propose d'élire, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2027, deux nouveaux administrateurs, soit Monsieur Edouard Clerc et Monsieur Philip Hinsén avec l'accord de la FINMA.

6.2. Société d'audit

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société d'audit Pricewaterhouse-Coopers SA à Genève, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2027.

Conformément à l'art. 22 al. 2 des Statuts, peuvent participer à l'Assemblée Générale et y exercer leur droit de vote uniquement les titulaires d'actions nominatives inscrits à la date de référence désignée par le Conseil d'administration en tant qu'actionnaires nominatifs avec droit de vote dans le registre des actions. Conformément à l'art. 22 al. 3 des Statuts, un actionnaire ayant droit de vote peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un tiers.

Les titulaires d'actions nominatives doivent annoncer leur participation jusqu'au **jeudi 9 juillet 2026** auprès de Solutions & Funds SA par courriel à l'attention de Solutions & Funds SA, Promenade de Castellane 4, Case postale 283, 1110 Morges à l'adresse suivante : internalservices@solutionsandfunds.com, moyennant les documents suivants :

- Une pièce attestant de leur dépôt auprès d'un établissement bancaire avec mention du blocage des titres (représentant dépositaire)
- Une procuration de représentation à nous retourner dûment complétée et signée le cas échéant
- Une copie de pièce d'identité de l'investisseur ou de son représentant participant à l'Assemblée Générale.

Seuls les dossiers complets seront comptabilisés.

Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale.

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d du CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à Solutions & Funds SA le nombre d'actions qu'ils représentent, mais au plus tard le 9 juillet 2026. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1943 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Le projet du nouveau règlement de placement est tenu à disposition des actionnaires auprès de Solutions & Funds SA, Promenade de Castellane 4, 1110 Morges. Chaque actionnaire peut demander qu'une copie lui soit envoyée par mail à l'adresse : internalservices@solutionsandfunds.com.

Morges, le 25 juin 2026

TrustStone real estate SICAV
Le Conseil d'administration